



## Comptabilité, Fiscalité, Social

Accompagnement à la création d'entreprise  
Spécialiste HCR - Spécialiste Bâtiment  
Entreprises en difficultés

Vos agences

**AX-LES-THERMES**  
05 61 96 57 75

## Une présence en Ariège

**FOIX**  
05 61 65 55 74

**MAZÈRES**  
05 61 67 56 71

**PAMIERS**  
05 61 60 51 22

**SAINT-GIRONS**  
05 61 66 08 67

### INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT DU BARRAGE DE MONTBEL

#### Avis rectificatif du 01/04/21

21AS-IIABM-0869-L

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT DU BARRAGE DE MONTBEL. Mme Nicole QUILLIEN - Présidente de l'IIABM. 5-7 rue du Cap de la Ville - BP 60023 - 09001 FOIX Cedex. Tél : 05 61 02 09 09 ; mël : [smarches@ariege.fr](mailto:smarches@ariege.fr) web : <http://www.ariege.fr>

Référence : 21AS-IIABM-0869-L  
**Objet : Mission de Maîtrise d'oeuvre relative à la restauration de la continuité écologique à la prise d'eau du Pontout pour le barrage de Montbel sur l'Hers vif.**

Référence acheteur : 21AS-IIABM-0869-R1-L  
DESCRIPTION : **au lieu de :** La visite est obligatoire et aura lieu du 6 au 15 avril 2021. IL EST IMPÉRATIF DE CONFIRMER VOTRE PRÉSENCE à Monsieur Xavier ROUJA qui conduira cette visite (Tél. : 06.07.95.95.57 ou 05.61.68.89.24). **Lire :** La visite est obligatoire et aura lieu du 6 au 15 avril 2021. IL EST IMPÉRATIF DE CONFIRMER VOTRE PRÉSENCE à Monsieur Xavier ROUJA qui conduira cette visite (Tél. : 06.07.95.95.27 ou 05.61.68.89.24).

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://marchespublicsariege.ariege.fr>  
1421-03/603

### COMMUNE DE ARTIGAT

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

##### Zonage d'assainissement des eaux usées

Le public est informé que par arrêté en date du 23 mars 2021, la Présidente du SMDEA a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le zonage d'assainissement des eaux usées sur la commune d'Artigat. Cette enquête se déroulera du **lundi 26 avril 2021 à 10h00 au vendredi 14 mai 2021 à 12h00**, à la mairie d'Artigat. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête et le registre d'enquête afin d'en prendre connaissance et d'y apporter ses observations éventuelles. Il peut également les adresser par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception pendant la période d'enquête à l'adresse suivante : SMDEA - Direction Technique - Service Etudes - Enquête publique zonage assainissement ARTIGAT - Rue du Bicentenaire - 09000 SAINT PAUL DE JARRAT, ou par courriel à l'adresse [enquete.publique-zonageass.artigat@smdea09.fr](mailto:enquete.publique-zonageass.artigat@smdea09.fr), au plus tard le vendredi 14 mai 2021 à 12h00.

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public : A la mairie d'Artigat, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi au samedi de 9h00 à 12h00, en version papier ; Au siège du SMDEA à Saint-Paul-de-Jarrat, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 et 17h30, en version papier ; En version numérique sur le site du SMDEA à l'adresse suivante : <https://smdea09.fr/avisdenquete-publique-relative-au-zonage-dassainissement-de-la-commune-dartigat/>  
Monsieur Jean Pascal COMMENGE,

nommé commissaire enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse, recevra le public à la mairie d'Artigat : le 26 avril 2021 de 10h00 à 12h00, le 14 mai 2021 de 10h00 à 12h00. L'ensemble des observations transmises par voie postale et par voie électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences seront consultables sur le site internet du SMDEA. Il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, après la clôture de l'enquête à l'adresse suivante : <https://smdea09.fr/avis-denquete-publique-relative-a-zonage-dassainissement-de-la-commune-dartigat/> et au siège du SMDEA à Saint-Paul-de-Jarrat aux jours et heures habituels d'ouverture et cela, pendant une durée minimale d'un an.

1421-00/604 1<sup>er</sup> avis

### PREFECTURE DE L'ARIEGE

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

##### Déclaration d'utilité publique captages de GANOUX HAUT et GANOUX BAS Communes de GALEY et ST-JEAN DU CASTILLONNAIS

La préfète de l'Ariège porte à la connaissance du public qu'il sera procédé à la demande du Syndicat mixte départemental de l'eau et de l'assainissement de l'Ariège (SMDEA), à une enquête publique unique sur la commune de Galey : enquête préalable à la demande de déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux des captages de «Ganoux haut» et «Ganoux bas» pour l'alimentation de la commune de Saint Jean du Castillonais au titre de l'article L215-13 et R214-1 du code de l'environnement et de protection au titre de l'article L1321-2 du code de la santé publique et enquête préalable à l'autorisation préfectorale de distribuer au public l'eau destinée à la consommation humaine, en application de l'article L1321-7 du code de la santé publique.

**Déroulement de l'enquête publique unique :** L'enquête publique unique se déroulera sur le territoire de la commune de Galey du **2 avril au 7 mai 2021**. La commune de Galey est le siège de l'enquête.

**Permanences du commissaire enquêteur :** Monsieur Jean-Luc SUTRA, commissaire enquêteur, assurera les permanences suivantes, dans le respect des gestes barrières, à la mairie de Galey : le vendredi 2 avril 2021 de 14h à 17h, le vendredi 16 avril 2021 de 14h à 17h, le vendredi 7 mai 2021 de 14h à 17h.

**Dossier d'enquête et participation du public :** Mise à disposition du dossier d'enquête : Un dossier restera déposé à la mairie de Galey pendant toute la durée de l'enquête et il est mis en ligne sur le site des services de l'État de l'Ariège : <https://www.ariege.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/CAPTAGES-DUP/Commune-de-Galey-Captages-de-Ganoux-haut-et-Ganoux-bas>.

**Observations du public :** Les personnes intéressées pourront consigner sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Galey. Elles pourront être également adressées au plus tard le 7 mai 2021 par correspondance directement à monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie, route de Portet - 09800 Galey ou par courrier électronique sur la boîte fonction-

nelle de la préfecture à l'adresse suivante : [pref-utilite-publique@ariege.gouv.fr](mailto:pref-utilite-publique@ariege.gouv.fr).

**Rapport du commissaire enquêteur :** Le commissaire enquêteur transmettra son rapport dans un délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique à la préfète de l'Ariège (direction de la coordination interministérielle et de l'appui territorial, cellule environnement).

1421-01/606 2<sup>er</sup> avis

### COMMUNE DE CASTERAS

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

##### Zonage d'assainissement des eaux usées

Le public est informé que par arrêté en date du 12 février 2021, la Présidente du SMDEA a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le zonage d'assainissement des eaux usées sur le territoire de la commune de Castéras. Cette enquête se déroulera du **mercredi 07 avril 2021 à 10h00 au mercredi 21 avril 2021 à 16h00**, à la mairie de Castéras.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête et le registre d'enquête afin d'en prendre connaissance et d'y apporter ses observations éventuelles. Il peut également les adresser par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception pendant la période d'enquête à l'adresse suivante : SMDEA - Direction Technique - Service Etudes - Enquête publique zonage assainissement CASTERAS - Rue du Bicentenaire - 09000 SAINT PAUL DE JARRAT, ou par courriel à l'adresse [enquete.publique-zonageass.casteras@smdea09.fr](mailto:enquete.publique-zonageass.casteras@smdea09.fr), au plus tard le mercredi 21 avril 2021 à 16h00.

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public : A la mairie de Castéras, en version papier ; Au siège du SMDEA à Saint-Paul-de-Jarrat, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 et 17h30, en version papier ; En version numérique sur le site du SMDEA à l'adresse suivante : <http://smdea09.fr/enquetes-publiques/zonage-dassainissement-de-la-commune-de-casteras/>

Monsieur Paul LEFEVRE, nommé commissaire enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse, recevra le public à la mairie de Castéras : le 07 avril 2021 de 10h00 à 12h00, le 21 avril 2021 de 14h00 à 16h00. L'ensemble des observations transmises par voie postale et par voie électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences seront consultables sur le site internet du SMDEA. Il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, après la clôture de l'enquête à l'adresse suivante : <https://smdea09.fr/enquetes-publiques/zonage-dassainissement-de-la-commune-de-casteras/> et au siège du SMDEA à Saint-Paul-de-Jarrat aux jours et heures habituels d'ouverture et cela, pendant une durée minimale d'un an.

1421-02/605 2<sup>er</sup> avis

Simple et rapide vos  
annonces légales par mail :  
[ajlgazette.ariegeoise@wanadoo.fr](mailto:ajlgazette.ariegeoise@wanadoo.fr)

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu

**Le MARDI 8 JUIN 2021 à 14h.**

**Au Tribunal Judiciaire de FOIX (09), 14 boulevard du Sud, salle Pyrene, EN UN SEUL LOT**  
**UNE MAISON D'HABITATION**  
sise à **VILLENEUVE D'OLMES (09)**,  
29 avenue du 8 mai  
cadastrée section B n°1704 pour 3a 49ca

Comprenant, suivant procès-verbal de description dressé le 11 juin 2020 par Maître Pierre CASTELA, Huissier de Justice à MIREPOIX : **Au rez-de-chaussée :** une chambre, cage d'escalier, couloir-dégagement, cuisine, une autre chambre (avec point d'eau), WC, GARAGE (de 36,81 M<sup>2</sup> environ). **Au premier étage :** entrée-dégagement (accessible depuis un escalier extérieur), salon avec cheminée, cage d'escalier, une troisième chambre, salle d'eau, une quatrième chambre, WC, cuisine avec cheminée brique, arrière-cuisine. **Au deuxième étage :** palier, GRENIER (de 29,87 M<sup>2</sup> environ), une cinquième chambre, dressing, une sixième chambre, une seconde pièce à usage de GRENIER (de 12,08 M<sup>2</sup> environ). Superficie habitable totale : 252 M<sup>2</sup> environ. (DPE : G ; GES : D). JARDINET clôturé.

Suivant même PV, les lieux sont occupés par les propriétaires et leurs enfants.

Cette vente a lieu à la requête du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPEMENT (venant aux droits du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE-SUD OUEST suite à une fusion-absorption selon déclaration de conformité du 1er/05/2016, lui-même venant aux droits de la Société FINANCIERE DE L'IMMOBILIER SUD-ATLANTIQUE suite à la fusion intervenue entre cette même société et le CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE MIDI-PYRENEES FINANCIERE REGIONALE accompagné d'un changement de dénomination sociale selon PV d'AGE du 10/07/2009), SA au capital de 124.821.703 euros, inscrite au RCS de PARIS sous le numéro 379 502 644, dont le siège social est 26/28 rue de Madrid à PARIS (75008), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège, ayant pour Avocat Maître Maud TRESPÉUCH.

### MISE À PRIX : 46.000 euros (QUARANTE SIX MILLE EUROS)

On ne peut porter des enchères qu'en s'adressant à l'un des Avocats inscrits au Barreau de l'Ariège. CONSIGNATION : 4.600 euros à l'ordre du Bâtonnier. Fait et rédigé à FOIX, le 9 avril 2021 par l'Avocat poursuivant, Signé Me Maud TRESPÉUCH.

S'ADRESSER POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS : A Maître Maud TRESPÉUCH, Avocat au Barreau de l'Ariège, 1 rue des Moulins (09) FOIX, TEL. 05.61.65.01.70, dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente. A Maître Nicolas TAVIEAUX MORO, Avocat, membre de la SELARL TAVIEAUX MORO - de la Salle, 6 rue de Madrid (75008) PARIS, TEL. 01.47.20.17.48. Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de FOIX où le cahier des conditions de vente est déposé.

**Sur les lieux où une visite sera organisée le mardi 25 mai 2021 à 13h.**

Sur INTERNET : [www.vench.fr](http://www.vench.fr) ; [www.tmds.fr](http://www.tmds.fr)  
1421-01/590

### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

#### AVIS AU PUBLIC

##### Déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines du captage de La Lau et instauration des périmètres de protection correspondants sur la commune de Bordes-Uchentein

A la demande du président du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA) de l'Ariège, une enquête publique est ouverte sur la commune de Bordes-Uchentein préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines du captage de La Lau et instauration des périmètres de protection correspondants.

Cette enquête se déroulera du **jeudi 8 avril 2021 jusqu'au jeudi 22 avril 2021**. Le dossier d'enquête publique, ainsi que toutes

informations relatives à la présente enquête, sont disponibles en ligne sur <http://www.ariege.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>.

Le dossier pourra être consulté en support papier en prenant l'attache de la mairie de Bordes-Uchentein, et les observations pourront être inscrites sur le registre ouvert à cet effet en mairie ou être adressées : par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Bordes-Uchentein, siège de l'enquête ; par voie électronique à l'adresse [ddl-bio-for@ariege.gouv.fr](mailto:ddl-bio-for@ariege.gouv.fr). Madame Alexandra RALUY, nommée commissaire enquêteur, recevra le public : le jeudi 8 avril 2021 de 10h00 à 12h00, le jeudi 22 avril 2021 de 15h00 à 17h00. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an en mairie de Bordes-Uchentein, à la direction départementale des territoires de l'Ariège, ainsi que sur le site internet des services de l'État en Ariège.

1421-01/607 2<sup>er</sup> avis